

AFFAIRE N° 89 - Expropriation pour cause d'utilité publique d'un terrain
situé à l'angle des rues Pasteur et Lucien Gasparin, appartenant au Dr. LAMARQUE
en vue de la création d'une voie de dégagement partant de l'Hôtel de Ville et
desservant le futur Théâtre.

Le Maire : Il s'agit d'une régularisation. Nous avons consenti à acheter le terrain du Dr. LAMARQUE à 4.800.000. fra. En accord avec le Dr. LAMARQUE, nous allons procéder à l'expropriation de ce terrain, ce qui lui permettra de ne pas payer les frais d'enregistrement. De ce fait, nous n'aurons à déboursier qu'environ 4.000.000. de francs.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Buis, le 18 septembre 1963
Président de la Commission
Le Sous-Préfet
Directeur de Cabinet
Signé: J. M. Roussseau